

Le Président



Papeete, le 08 OCT 2021

N° 2290 /2021/APF/SG/SAF

Mesdames et Messieurs les agents
administratifs de l'assemblée de la Polynésie
française

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'assemblée de la Polynésie française organise un examen professionnel sur épreuve pour l'accès au grade d' :

Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou d'agent technique principal de 1^{ère} classe relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et des agents techniques de l'assemblée de la Polynésie française

L'examen est ouvert : aux adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe et aux agents techniques principaux de 2^{ème} classe réunissant au moins deux (2) ans d'ancienneté de services effectifs dans le 9^{ème} échelon de leur grade.

La durée de service requise s'apprécie au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, soit au **1^{er} janvier 2021**.

L'épreuve unique aura lieu le vendredi 12 novembre 2021 de 13 h 30 à 14 h 30.

Un centre d'examen est ouvert à **Papeete**.

Retrait des dossiers d'inscription :

Les dossiers d'inscription sont à retirer au Service administratif et financier de l'assemblée de la Polynésie :

**Porte 2.01 au 2^e étage de l'immeuble Tetuna'e
Rue du Docteur Cassiau,
Tél : 40 41 63 58**

ou à télécharger sur le site internet : www.assemblee.pf à compter du **18 octobre 2021**.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

**LA DATE LIMITE DE DÉPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE
AU SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER EST FIXÉE AU
vendredi 29 octobre 2021 à 16 heures.**

Aucune inscription ne sera acceptée après cette date.



Gaston TONG SANG